

Des membres formés



Les membres de la cellule sont formés à l'écoute et à l'accompagnement des victimes de harcèlement sexuel dans le plus strict respect de la confidentialité.

Se renseigner sur les VSS et les violences liés aux discriminations



Association CLASHES (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) : www.clashes



AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail) : www.avft.org



UCA >  > Cellule d'écoute et d'accompagnement sur le harcèlement sexuel

Adresses utiles



Service de Santé Universitaire UCA :
04 73 34 97 20



Service Santé au Travail
Marie-Céline RATINAUD ou Valérie LUCAS
04 73 75 49 27



FNSF (Fédération nationale solidarité femmes) : www.solidaritefemmes.asso.fr, gère le numéro d'urgence 3919 : violences femmes info



France Victimes : numéro national d'aide aux victimes
08 842 846 37, www.france-victimes.fr



CFCV (Collectif féministe contre le viol) :
0800 05 95 95



Planning Familial 63 : 04 73 37 12 07,
accueil@planningfamilial63.fr



Ordre des avocats Puy-de-Dôme :
04 73 37 39 04
ordre@barreau-clermont.fr



Unité de victimologie adulte du service de médecine légale du CHU
04 73 7 59 00



Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 04 73 25 63 95 mail : cidff63-direction@orange.fr



Association Victimes Ecoute Conseils (AVEC 63) - 18, rue de Lagarlaye 63000 Clermont-Ferrand Tel : 04 73 90 12 24
Fax : 04 73 92 13 09, avec63@orange.fr



Défenseur des droits : 3928
<https://www.antidiscriminations.fr/>

Cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations



Alex

07 88 91 82 86
cellule-VSS-discrimination@uca.fr

Qu'est-ce que c'est ?

Dans le but de lutter **contre les violences sexistes et sexuelles**, le **comité égalité et lutte contre les discriminations** de l'Université Clermont Auvergne a mis en place une cellule d'écoute et d'accompagnement **face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations**. Étudiant-es et personnels, **toute la communauté universitaire** peut la saisir.

Le comité égalité et luttes contre les discriminations?

Le **comité égalité et luttes contre les discriminations** de l'UCA est composé de membres volontaires parmi les **étudiant-es et personnels**. Il organise des actions à l'université en faveur de **l'égalité femmes-hommes et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations** aussi bien au travail que dans les études.

Comment ça marche ?



Écoute de la victime



Proposition des **mesures d'urgence** si nécessaire



Conseils **Juridiques**



Accompagnement auprès



des associations



des services médicaux



Qui sont les membres ?

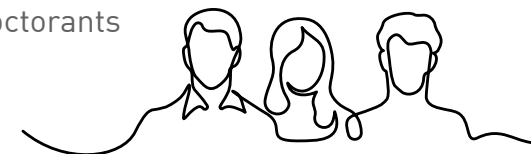
La cellule d'écoute est composée de 14 membres par dédiés au VSS ou aux discriminations :

6 membres de droit :

- La psychologue du travail
- Un/une médecin du travail
- Le/La chargé.e de mission égalité
- 1 Référent CROUS
- 1 Référent SSU/SUH /BAPU
- 1 représentant.e INP

8 membres nommés par le président de l'UCA sur proposition du comité égalité et lutte contre les discriminations :

- 2 enseignants
- 2 personnels administratifs
- 2 étudiants
- 2 doctorants



Si vous êtes victime ou témoin d'actes de violences sexistes ou sexuelles ou de discriminations , à l'université ou sur votre lieu de stage, vous pouvez contacter ce numéro ou envoyer un mail à cette adresse en toute confidentialité :

07 88 91 82 86
cellule-VSS-discrimination@uca.fr